Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 67 (1979)

Heft: [7-8]

Artikel: Maître Antoinette Quinche

Autor: Chapuis-Bischof, Simone / Quinche, Antoinette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-275625

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouvelles de Suisse

Pension alimentaire supprimée en cas de concubinage

Une lectrice fidèle, Mme Hammerle, nous téléphone — en pleine séance de rédaction — pour nous dire son indignation de la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral : **« L'obligation de verser une rente peut prendre fin si, après le divorce, l'époux qui a droit à la rente vit avec un personne du sexe opposé en une union analogue au mariage, mais ne se marie pas à la seule fin d'échapper à la cessation du droit à la rente, conséquence légale du remariage.»**

Il lui paraît insensé et révoltant qu'une femme qui a passé 25 ans avec un homme — c'était le cas qui a fait jurisprudence — puisse être privée de sa rente, alors qu'elle a été moralement atteinte par le divorce, qu'elle a perdu toute chance de réinsertion professionnelle et qu'elle a surtout donné une si longue partie de sa vie à son ex-mari.

Qu'en pensent nos lectrices ? Nous souhaiterions ouvrir un débat sur ce sujet.

La FRC a 20 ans

La Fédération romande des consommatrices tenait son assemblée générale, le 17 mai, à Lausanne. Pour qui a suivi dès le début les préoccupations et les activités de la FRC, l'évolution est frappante et l'on ne peut que féliciter et admirer les responsables de cette immense association : plus de 46 000 abonnés à J'ACHETE MIEUX !

La présidente romande, Mme Michèle Sandrin, la directrice Mme Yvette Jaggi, la secrétaire générale, Mme Françoise Michel, la rédactrice en chef, Mme Ariane Schmitt, ainsi que toutes les présidentes de sections cantonales présentèrent des rapports d'activité du plus haut intérêt. Il faudrait pouvoir décrire dans le détail l'immense programme d'actions de la FRC, « audacieuse FRC », comme le dit Mme Jaggi, mais le journal n'y suffirait pas. Nous conseillons à ceux qui s'intéressent à ces rapports, de les demander au secrétariat de la FRC à Genève.

L'initiative pour la surveillance des prix a été déposée à la Chancellerie fédérale au début juin : elle a récolté en moins d'un an, plus de 100 000 signatures, dont 67 000 en Suisse Romande.

Moult compliments ont été adressés à Mme Yvette Jaggi, qui quitte son poste de directrice pour entreprendre une autre carrière (pour laquelle nous lui faisons nos vœux).

Les petites annonces : des attrape-nigauds

Au cours de l'après-midi, les responsables des « Consommateurs-informations » ont dénoncé avec brio et pertinence les attrape-nigauds que cachent les nombreuses offres alléchantes qu'on trouve journellement dans la publicité ou que des démarcheurs habiles vous présentent avec insistance à la porte : courses en autocar qui se transforment en séances de propagande pour des objets coûteux et souvent inutiles, traitements amaigrissants miracles (on vous garantit de perdre 150 kg !), travail à domicile où l'employé doit verser une garantie pour obtenir le travail (Fr. 200.– à 300.–)... qu'il ne verra jamais, ventes par ou pour des invalides... qui profitent surtout à d'habiles commerçants, etc... Dans toutes ces situations, l'acheteur se sent en état d'infériorité, pris au dépourvu, face à des démarcheurs particulièrement bien formés, et... il cède !

Estimant qu'une telle publicité devient un abus de confiance, la FRC a voté la résolution qui demande « que soit accordé au consommateur le droit de révoquer, par écrit et gratuitement, jusqu'au septième jour qui suit sa conclusion, tout contrat conclu en dehors des établissements commerciaux ».

Suzon Tommasini

Maître Antoinette Quinche

Après Annie Leuch et Alix Choisy, décédées l'une et l'autre cet hiver, présidentes l'une et l'autre de l'Association suisse pour le suffrage féminin (respectivement de 1928 à 1940 et de 1953 à 1959), *c'est Antoinette Quinche qui nous quitte.* Trois grandes figures du féminisme, qu'on ne peut s'empêcher d'évoquer ensemble.

Les féministes d'aujourd'hui savent-elles tout ce qu'elles leur doivent ?

Antoinette est née en 1896 ; son père, pasteur, sa mère, Anglaise diplômée de Cambridge, étaient cultivés et ouverts. Pas de problème donc, quant à l'instruction d'Antoinette ; douée, elle devait faire des études valables. Son père alla l'inscrire au Collège classique cantonal vaudois — réservé aux garçons — le directeur fait remarquer ce détail au pasteur, qui demande à voir... le réglement interdisant à une fille de suivre les cours du CCC ; il n'y en a pas ! Antoinette fait son bachot avec les garçons ; puis elle rejoint à la faculté de droit Linette Comte qui a un tout petit peu d'avance sur elle ; mais c'est *Me Quinche qui sera la première avocate à ouvrir une étude à Lausanne.*

Toute petite, Antoinette Quinche a la vocation du féminisme et veut défendre les femmes. Elle adhère à l'*Association pour le suffrage féminin* en 1927 ; elle sera très rapidement présidente du groupe de Lausanne et de la section vaudoise qu'elle mènera jusqu'à la victoire du 1er février 1959, date de l'introduction dans le canton de Vaud du suffrage féminin. Elle fera partie du comité suisse, en présidera la Commission juridique et surtout représentera la Suisse au comité de l'Alliance internationale, où elle travaillera de longues années avec l'efficacité qu'on lui connaît.

Mais revenons un peu en arrière, aux débuts de la lutte suffragiste de Me Quinche : *1929, c'est l'année de la fameuse pétition pour le suffrage féminin,* qui récolte 249 152 signatures — chiffre incroyable ! — Me Quinche est présidente du comité d'action vaudois et membre du comité d'action suisse aux côtés d'Annie Leuch, d'Emilie Gourd, du Dr Muret et de tant d'autres.

1957, c'est l'année du recours au Tribunal fédéral: Me Quinche recourt au nom de plus de 1 500 femmes de Suisses romande qui ont réclamé leur carte de vote ; l'avocate demande une interprétation plus large de l'article 4 de la Constitution fédérale : 2 juges sur 7 lui donnent raison et estiment que le terme « tous les Suisses sont égaux devant la loi » désigne les hommes et les femmes.

Comme avocate, Me Quinche défend également les femmes, moins protégées par la loi ; elle réussira dans de nombreux cas à améliorer leurs conditions d'existence ; Me Quinche a assumé, en collaboration avec Me Linette Comte, pendant des années, les *consultations juridiques gratuites organisées par l'Union des femmes.* Me Quinche aimait les arts et présida le *Lyceum-Club ;* elle fut également à la tête de l'Association vaudoise, puis de l'Association suisse des *femmes universitaires.*

L'image de cette femme intelligente, précise, au raisonnement rigoureux, sensible, mais très réservée et modeste, restera dans la mémoire de toutes celles qui ont eu la joie de travailler avec elle.

Simone Chapuis-Bischof